

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2014

**Présents :** Daniel DURAND - Norbert WAGNER - Béatrice PELUAU-PETITSIGNE - Alain PACILLY - Claude LEMEE - Georges COLLAT - Catherine BONNIN - Odile BONNIN - Didier ANDRY - Catherine GUESDON - Céline MOULIN - Céline MARSAL - Céline BOULARD - Jérôme GARNON

**Absent excusé :** Philippe ALLARD

Secrétaire de séance : Catherine GUESDON

Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2014.

Une modification est cependant à apporter : dans la composition de la commission Finances : il faut lire Céline BOULARD au lieu de Céline MOULIN.

### **INDEMNITE CONSEIL DU PERCEPTEUR :**

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

-accorde l'indemnité de conseil au taux de : 50%.

-précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée au Receveur Municipal d'Azay le Rideau pour la durée du mandat  
Votants : 14

Pour : 14

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225

### **INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS :**

Vu la DCM du 17 avril 2014 fixant le nombre des adjoints à 3

Vu l'enveloppe budgétaire votée au BP 2014

Vu les articles L 2123.23 et 24 du CGCT

Vu la proposition du Maire,

Le Conseil municipal après vote :

Fixe le taux des indemnités du maire et des trois adjoints

DURAND Daniel Maire: 24% de l'indice 1015

ALLARD Philippe 1<sup>er</sup> adjoint : délégations Voirie, Environnement, Assainissement, Réseaux, Biens Communaux

Taux maximum : 8.25% de l'indice 1015

GUESDON Catherine 2<sup>ème</sup> adjoint : délégations Affaires scolaires, Culture, Associations, Communication

Taux maximum : 8.25% de l'indice 1015

WAGNER Norbert 3<sup>ème</sup> adjoint, délégation bâtiments

Taux maximum : 8.25% de l'indice 1015

Indemnités inchangées depuis 2008.

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes pourcentages.

Soit pour le Maire : 912,35€ Brut mensuel - pour les Adjoints : 313,53 € Brut mensuel.

Votants : 14

Pour : 14

### **DELEGATIONS AU MAIRE :**

Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du CM afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le CM décide

1-d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

2- de fixer dans les limites déterminées par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

3- de procéder dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer les actes nécessaires.

4-de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

5-de passer les contrats d'assurance.

6- de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

7-de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

8-d'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

9- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

10-de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Votants :14

Pour :14

### **NOMINATION DU 3<sup>ème</sup> DELEGUE AU SIAEP Basse Vallée de l'Indre :**

Mr le Maire informe que la commune est représentée au syndicat par 3 délégués titulaires et trois suppléants, il faut donc compléter la décision du conseil municipal du 17 avril 2014 et réélire un 3<sup>ème</sup> suppléant.

Mr ALLARD Philippe est candidat

Le CM après vote votants 14 oui 14

Mr ALLARD Philippe est élu délégué au syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la basse vallée de l'Indre.

## **NOMINATION DE COMMISSAIRES CCID :**

Nomination des commissaires de la commission des impôts

Vu les élections Municipales de mars 2008

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts

Le Maire informe qu'il est nécessaire de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune et de proposer une liste de contribuables de 12 noms, pour les commissaires titulaires ainsi que pour les commissaires suppléants, pris parmi les contribuables de la commune qui remplissent les conditions nécessaires à l'exercice de cette fonction.

Sont ainsi proposés :

Commissaires Titulaires

Commissaires suppléants

*Domicilié hors commune*

HOUDIN Robert

TOULME Jean-Paul

*Domiciliés ds la commune*

ALLARD Philippe

BONNIN Odile

COLLAT Georges

SENEGOND Dominique

HENRY Jean-Luc

ROLLAND Félix

TOULME James

BROSSEAU Serge

LORIDO Marie-Thérèse

CHUPIN Dolly

WAGNER Norbert

GUESDON Catherine

TOULME Alain

RENEAUME Maryline

CHEVALIER Michel

BONNET Michel

BLOTTIN Jean-Jacques

CHAUVREAU Dominique

BARON Guy

DAGUE Gérard

*Propriétaire de bois*

POUJET Danièle

PAJET Jean-Michel

Adoption à l'unanimité.

## **REPRISE DCM DU 31.01.2014**

La délibération 003/2014 concerne le plan de financement du poste de refoulement de la Laperie (Bécaju) qui dessert le camping en cours de construction à ce moment là.

Le plan de financement a été adopté à l'unanimité.

Adoption à l'unanimité

## **REPRISE DCM DU 13.03.2014**

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de la caisse d'épargne dans le cadre du financement du poste de relevage camping Bécaju où la somme de 80 000 € (somme inscrite au budget 2014) a été demandée . On note une baisse des taux de prêt.

<b>BANQUE</b>	<b>MONTANT PRÊT</b>	<b>NATURE</b>	<b>TAUX</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant échéance annuelle</b>
Caisse d'Epargne	40 000 €	prêt bonifié(BEI)	2,91%	15 ans	3300,40 €
Caisse d'Epargne	40 000 €	normal	3,21%	15 ans	3370,48 €

Monsieur le Maire propose d'abandonner la délibération du 31 janvier 2014 d'un montant de 60 000€ et soumet au vote cette dernière proposition.

Il précise qu'une autre banque a été contactée mais n'a pas fourni de proposition.

Adoption à l'unanimité. Le conseil autorise le Maire à contracter ce prêt et à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

### **TARIFS GITE 2015**

La nuitée au gîte par personne est de 12 € pour l'année 2014.

Mr le maire propose une augmentation de 1,00 € et d'arrêter les tarifs 2015 à 13€/ nuit/pers

Votants : 14 : Pour : 14

### **ASSAINISSEMENT AVENANT MAITRISE D'OEUVRE SAFEGE**

Mr le Maire présente un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec l'entreprise SAFEGE

-Plus-value n° 1 pour dépassement du montant prévisionnel des travaux initiaux : 1 908.98€ HT

-Plus-value n° 2 pour modification et supplément à la mission de maîtrise d'œuvre concernant le raccordement d'un camping : 2 689.63€ HT

Le CM après délibération et vote

-Annule la délibération du 30.08.2013

-Accepte l'avenant d'un montant total de tranche ferme de 4 598.61€ HT

Soit marché de base de 19 979.60€ + avenant 4 598.61€ = Total : 24 578.21€ HT

Votants : 14 Pour : 14

### **PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE**

Mr le Maire présente le dossier reçu du Conseil Général, via l'Agence Départementale du Tourisme, relatif au PDIPR des chemins ruraux empruntés par les circuits labellisés Balades en Touraine, précisément le tracé sur la commune de BREHEMONT.

Considérant que le tracé emprunte le CR 62 et qu'il n'est pas inscrit au PDIPR,

Accepte, conformément aux articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 l'inscription au Plan Départemental de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du chemin suivant : CR 62

S'engage à ne pas aliéner. En cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au Conseil Général un itinéraire de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours.

S'engage à conserver le caractère public et ouvert aux sentiers concernés

S'engage à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité de concernée par les itinéraires

S'engage à assurer l'entretien courant et régulier de ces itinéraires.

Votants : 14 Pour : 14

### **TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Mr WAGNER adjoint aux bâtiments, présente les devis pour les travaux de réfection des toitures des Locaux Techniques

3 devis sont présentés pour renouvellement en couverture en Bac acier :

Entreprise T. AVRIL : 448 m<sup>2</sup> = 19 288,57 TTC

Entreprise B.HENRY : 227,50 m<sup>2</sup> = 20 994,50 TTC

Entreprise B.SENNEGON : 441 m<sup>2</sup> = 30 470,13 TTC

le rapport de l'APAVE (Juin 1997) ne fait pas état de présence d'amiante dans les ateliers communaux.

Le Conseil retient à l'unanimité l'entreprise AVRIL.

### **ACQUISITION MOBILIER**

Mme GUESDON Catherine, adjointe aux affaires scolaires informe qu'il est nécessaire d'acheter des tables et chaises pour l'école : 10 chaises et tables pour une classe primaire.

6 chaises pour la classe maternelle.

2 devis sont présentés : FABREGUE : 1 275,10 TTC

DIRECT D : 1 350,94 TTC

A l'unanimité, le conseil retient l'entreprise FABREGUE

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe :

- Le feu d'artifice aura lieu le dimanche 13 juillet.
- Le devis présenté par la société Pyroconcept s'élève à 3 380,00 € (avec fonds musical).

Il est prévu une réunion avec les associations pour l'organisation de la soirée.

- Que Mr Aubry sollicite la commune pour installer un camion à pizzas le mardi de 18h à 21h30 au tarif du marché.

Accord du conseil

- Monsieur le Maire propose d'envoyer les convocations des prochains conseils municipaux et des commissions par mail. Le conseil municipal en débattrà lors de sa prochaine réunion.

- Rythmes scolaires : une réunion pour le bilan de l'année scolaire est prévue le mardi 10 juin à 17 heures à l'école.
- Georges Collat a assisté à une réunion du Plan Local de l'Habitat à Rigny-Ussé. Le cabinet ASTYM est chargé de réaliser un questionnaire pour le programme sur l'habitat sur notre territoire.
- Claude Lemée informe de l'élection d'un nouveau président au S.A.V.I : Stéphane AUGU (commune de Saché). Il annonce la mise en place de « la semaine des rivières » (crues et inondations).
- Céline Boulard demande à visiter les locaux . Il faudra fixer une date convenant à tous.
- Norbert Wagner rencontrera la directrice de l'école 1 fois par mois pour faire le point
- Le tableau planning des employés communaux est arrivé et sera installé prochainement. Un débat s'engage sur les plannings et les clarifications nécessaires.
- Céline MARSAL demande que la grange rue des déportés soit débarrassée. Les fous du pignon se proposent de le faire si la commune met un plateau à disposition.

La séance est levée à 23 H 40.

Prochain Conseil : Jeudi 03 juillet 2014 à 20 H 30.